

FRANCIS DELPÉRÉE ET SES ASSISTANTS

PAR

MICHEL KAISER

AVOCAT AU BARREAU DE BRUXELLES

ANCIEN ASSISTANT À L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN

L'histoire scientifique, à l'instar de l'Histoire tout court – celle qui commence par une majuscule –, aime les contrepieds. Quelle ironie du sort, en effet, que d'entamer, dans un si docte ouvrage dédié à celui qui m'a scientifiquement allaité, les lignes d'un écrit pour le moins léger au regard des standards de style et méthode qui guident la participation à ce type de littérature. Avoir recours à la première personne du singulier, oublier la sacrosainte objectivité, ne pas effectuer de recherches préalables, laisser tomber les citations et autres références en bas de page, envoyer promener les exigences de méthode, adopter une liberté de style, en allant jusqu'à s'autoriser parfois à formuler plusieurs idées dans une même phrase... et tout cela dans un livre d'hommage à Francis Delpérée. Lui, le doyen de faculté de mes vingt ans, mon professeur emblématique, mon directeur de séminaire, mon premier employeur – que l'Alma Mater me pardonne ce raccourci au regard du droit social –, lui encore le sévère relecteur de mes premières – modestes – ébauches doctrinales. Le voilà, lui, qui bien involontairement me contraint à faire là où il l'attendait le moins tout ce qu'il m'a patiemment appris à ne pas faire.

Mais peut-on effacer si aisément onze ans de «Délpérisme» intensif (1)? Poser la question, c'est y répondre. Que le lecteur habitué aux communications du maître, écrites et autres, se rasure, l'élève n'a pas pu se résoudre à tout à fait faillir à la tradition. Ces quelques lignes s'articuleront, évidemment, autour de **trois observations**. Trois idées pour tenter de résumer, aussi modestement et

(1) Trois comme étudiant, puis huit comme assistant. Et voilà déjà une note infrapaginale de remplie...

imparfaitement qu'il soit permis d'imaginer accomplir un tel exercice, la relation entre le Professeur Delpérée et ceux qui ont eu la chance de l'accompagner en tant qu'assistants. Puiser dans l'expérience personnelle et les souvenirs d'une unique relation de travail est si approximatif et subjectif qu'il s'avérerait indispensable de faire un pas en arrière par rapport à la liberté de ton et de méthode vantée au paragraphe précédent. À côté des souvenirs propres de l'auteur, les quelques réflexions qui suivent s'inspireront de la consultation de quelques écrits du Professeur Delpérée. Contrepied pour contrepied, le choix s'est porté sur ceux dans lesquels, à son tour, il rend hommage à ses assistants. Ont ainsi été consultées cinq préfaces d'ouvrage promus, d'une manière ou d'une autre, par Francis Delpérée; des ouvrages écrits par certains de ceux qui étaient alors ses assistants. À côté d'un ersatz de structure, voici donc une ébauche de recherche et un zeste de méthode. Chassez le naturel, il revient au galop...

Il est temps d'entrer dans le vif du sujet. **Première observation, Francis Delpérée et ses assistants, c'est avant tout une question de lieux.** Impossible, en effet, de décrire la relation entre l'éminent professeur et sa garde universitaire rapprochée sans avoir sous la main un Atlas ou, à tout le moins, une carte d'Europe. La relation entre Francis Delpérée et son assistant est, dans bien des cas, ancrée dans un lieu. Lorsqu'un après-midi brumeux de septembre dans la banlieue de Newcastle upon Tyne, un coup de téléphone familial m'invita à trouver la première cabine téléphonique disponible pour rappeler le Professeur Delpérée dans son bureau à Louvain-la-Neuve – ce dernier se préparant à m'annoncer mon engagement au département de droit public et m'inviter à rentrer sur le champ au pays, mon ébauche de mémoire de spécialisation à remballer pour le terminer à distance –, l'essentiel de ma «carte ADN» d'assistant était déjà écrite. L'Angleterre et la douce langue de ses citoyens allaient coller à ma peau d'assistant tout au long des huit années suivantes. Cela me valut de beaux privilèges, comme représenter le maître à un colloque international à Manchester, un peu plus tard, pour y porter sa contribution sur la notion de service public en droit belge. Cela engendra des corvées – le mot étant un peu fort, il est vrai – en termes de traductions en tous genres. Cela entraîna aussi des «privilèges-corvées» comme celui de piloter deux charmants professeurs bulgares – dix ans avant l'Europe des 27... –, sans affinités

avec la langue de Voltaire, pendant plusieurs jours à Louvain-la-Neuve et ailleurs. Cela constitua aussi l'occasion des réflexions agréables qu'amicalement Francis Delpérée ne manquait pas de prononcer à ses retours de voyage. Fréquemment, le « *Tiens Michel, j'ai pensé à toi...* » du lundi matin préfigurait le récit d'une conversation du week-end ou de la semaine précédente, dans un avion avec un citoyen de sa gracieuse majesté ou la rencontre avec un professeur britannique sur quelque point de la planète académique.

Parmi les lieux de rencontre privilégiés entre Francis Delpérée et ses assistants, en dehors des murs de Louvain-la-Neuve évidemment, on doit sans nul doute donner la primeur à Aix-en-Provence. La chatoyante préfecture des Bouches-du-Rhône, qui vit naître et mourir Paul Cézanne, eût l'occasion d'accueillir nombre d'assistants du département de droit public de l'Université Catholique de Louvain. Il est vrai que le Professeur Delpérée, docteur *honoris causa* de l'Université d'Aix-Marseille et ami proche de feu le Doyen Louis Favoreu, y est dans son jardin – d'été évidemment –. Chaque année, et la tradition se perpétue peut-être encore à ce jour, l'un ou l'autre assistants, généralement juste entrés en fonction ou sur le point de le faire, y accompagnaient le maître pour les cours d'été précédant la rentrée académique. Francis Delpérée lui-même en a publiquement consigné certains souvenirs. Ainsi, c'est à Aix qu'apparemment a pris forme l'idée de la thèse du Professeur Verdussen, alors assistant, son futur promoteur décrivant le cadre de la discussion initiale, durant l'été 1989, de la manière suivante : « *Nous sommes dans les jardins à la française du pavillon de Lanfant, dans la proche banlieue d'Aix, sur la route qui mène à Sisteron. La journée est superbe. Mieux que sur une carte postale. Un ciel lumineux de Provence, les premiers contreforts de la Sainte-Victoire et – excusera-t-on le cliché? – le crissement des cigales* » (2). Quelques kilomètres plus loin et quelques années plus tard, deux autres assistants de Francis Delpérée donnèrent les derniers coups de plume à leur excellent ouvrage consacré aux questions préjudicielles à la Cour d'arbitrage. Leur président de département et préfacier ne manque pas de le rappeler. « *L'un des auteurs se trouvait, à la mi-septembre 2000, à Aix-en-Provence, pour participer aux tra-*

(2) F. DELPÉRÉE, « Préface » de M. VERDUSSEN, *Contours et enjeux du droit constitutionnel pénal*, Bruxelles, Bruylant, 1995, p. 10.

voux du Groupe de recherches sur la justice constitutionnelle qu'anime, comme chacun le sait, le président Favoreu. L'autre coulait, non loin de là, des jours heureux et moins studieux. Quelle belle occasion que voici de prolonger, en terre provençale, la réflexion engagée et presque entièrement réalisée sous des cieux plus nordiques. Une semaine sabbatique – si l'expression ne relève pas du pléonasme – fit merveille. Au retour des Bouches-du-Rhône, l'exercice avait produit ses fruits» (3).

Aix-en-Provence encore et toujours mais aussi d'autres points de chute académiques outre-Québécois parmi les préférés de l'éminent membre de l'Institut de France ont jalonné la riche relation de doctorat entre David Renders et son promoteur, ce dernier évoquant *«Dijon, Aix, Toulouse..., sans oublier la Charente. Le Palais ducal, les fontaines du cours Mirabeau, le Capitole... Autant de lieux, chargés d'art et d'histoire, comme on dit dans les guides touristiques. Autant de lieux où j'ai vu progressivement se dessiner le thème de la 'consolidation législative'. L'idée d'abord, le mot ensuite. Et, surtout les développements qu'ils appellent»* (4). Et Francis Delpérée d'ajouter, ce qui permet de conclure idéalement, cette première observation, que *«la naissance, et notamment celle d'un livre, reste un moment de mystère. Tout au plus est-il permis de situer les lieux et les temps et de relever les circonstances. Le reste appartient à l'auteur»* (5).

Voilà une transition idéale pour nous conduire à quelques questions, presque existentielles, pour la suite de nos réflexions. Au-delà du contexte, des repères de lieux et de temps, qu'est-ce qui, dans la relation entre Francis Delpérée et ses assistants, appartient en propre à chacun d'eux ? Dans la construction de la personnalité du jeune juriste académique, qu'est-ce qui, auprès de l'éminent professeur, pourra relever de l'inné, de la spontanéité et qu'est-ce qui va se ranger du côté de l'acquis, de l'«enseigné» voire de la contrainte ? Si l'on ose une formule un peu provocatrice, on dira en guise de deuxième observation que Francis Delpérée et ses assistants, c'est aussi une question de filiation ou de paternité,

(3) F. DELPÉRÉE, «Préface» de C. HOREVOETS et P. BOUCQUEY, *Les questions préjudicielles à la Cour d'arbitrage*, Bruxelles, Bruylant, 2001, pp. 11-12.

(4) F. DELPÉRÉE, «Préface» de D. RENDERS, *La consolidation législative de l'acte administratif unilatéral*, Bruxelles, Bruylant et Paris, LGDJ, 2003, p. XIII.

(5) *Ibidem*.

c'est selon ... Comme il le dit un jour lui-même, dans un tout autre contexte, sur un plateau de télévision : « Attention verglas ! ». Il est bien plus délicat, en effet, pour comparer cette deuxième observation à la précédente, de marcher sur les traces de Freud que sur celles de Mercator. Mettons donc les pieds dans le plat, Francis Delpérée est paternaliste... Que le professeur et chef d'équipe à l'université qui ne l'est pas lui jette la première pierre ! Et y a-t-il même seulement lieu d'envisager de jeter des pierres lorsque l'on évoque la question de la nécessaire filiation entre le maître et l'élève dans un lien professionnel et universitaire ? Platon serait-il devenu Platon sans sa relation privilégiée avec Socrate ?

A l'université, Francis Delpérée est un père exigeant plutôt que sévère, persuasif plutôt qu'obstiné, mais, il faut l'avouer, directif. Trop, pour certains. Des relations ont éclaté, au département de droit public de l'Université Catholique de Louvain comme dans toutes les familles. Des assistants ont dû se résoudre à plier bagage anticipativement. D'autres ont claqué la porte ou se sont tournés vers une famille d'adoption. Mais de nombreuses autres relations ont été couronnées de succès. Osera-t-on poser comme hypothèse que la réussite du partenariat entre Francis Delpérée et son assistant implique chez ce dernier un minimum de communauté de vue et de pensée préalables et une acceptation tacite, pour revenir à la question de départ, que l'inné laissera une certaine place à l'acquis ? C'est que Francis Delpérée tient à pouvoir façonner ses assistants, leur inculquer une ligne de conduite scientifique ou pédagogique. Il ne s'en cache pas. Evoquant le lien particulier qui unit le promoteur de thèse et le doctorant, s'agissant de l'épreuve doctorale de celui qui fut un très fidèle assistant avant de devenir un de ses fils spirituels au sein du corps académique, il indique que ce lien *« peut s'attacher notamment à rappeler, en quelques mots, ce qu'a été l'expérience de l'accompagnateur – l'expérience de celui qui, sans diriger la manœuvre, cela va de soi, marche quand même à côté de l'auteur pour lui indiquer de temps à autre les cailloux qui jalonnent son parcours et pour lui rappeler, lorsque c'est nécessaire, les contraintes d'un échancier imposé autant qu'accepté »* (6). Une certaine discipline, impliquant des concessions, s'impose pour que la relation soit couronnée de succès dans le chef de l'assistant qui a choisi de faire un

(6) F. DELPÉRÉE, « Préface » de D. RENDERS, *op. cit.*, p. IX.

bout de chemin avec le Professeur Delpérée. Ainsi se construit une «école»... à l'Université aussi, à l'Université surtout. L'école de droit public de Louvain, dont la réputation n'est plus à faire, porte fortement, depuis un quart de siècle, la marque de Francis Delpérée.

Le Professeur Delpérée est, en règle générale, extrêmement attentif à l'évolution des siens. Souvent le père exigeant se mue en *pater familias* stimulant, encourageant et parfois même affectueux. C'est sous sa présidence qu'est née la fort agréable tradition de journée festive du département de droit public. C'est sous son impulsion qu'elle s'est perpétuée. A la fois sportive, gastronomique et surtout conviviale, cette véritable réunion de famille annuelle, organisée à Zetrud-Lumay, dans l'entité de Jodoigne, par Karin Biver, tennismen de haut vol et brillante assistante – puis ancienne assistante –, est l'occasion pour le «père», l'espace de quelques heures, de se muer en grand – ou petit – frère avec les autres membres de l'équipe (7). Francis Delpérée, le paternaliste bienveillant, au sens vertueux de l'expression, c'est aussi le directeur de département qui ne manque pas une sortie collective, celui qui, pendant de nombreuses années, participa, en gardien de but plus spectaculaire qu'efficace, aux matches de l'équipe de mini-foot du département. C'est le professeur qui ne loupe pas une réception ou un dîner de mariage de l'un de ses assistants, celui qui, parfois même, prend la peine de lui rendre visite en maternité à l'occasion d'un autre heureux événement.

Troisième et dernière observation, travailler comme assistant auprès de Francis Delpérée, c'est bénéficier d'un formidable tremplin vers le monde du droit public. Si l'homme peut se montrer, on vient de le voir, terriblement exigeant envers ses ouailles, il a le sens de la reconnaissance et le souci de l'ouverture de ses assistants sur le monde du droit. Bien que fidèle à des principes professionnels stricts et souvent carrés, bien qu'intimement lié – on pourrait presque dire scientifiquement marié – à une discipline, le droit public, et plus encore en son sein le droit constitutionnel, l'homme est conscient de la diversité des profils de

(7) Le langage au premier degré rejoignant parfois la métaphore, cette réunion de famille annuelle, ce fut aussi l'occasion pour les assistants pendant tant d'années de partager d'agréables moments avec la regrettée épouse de Francis Delpérée, qui ne manquait pas une occasion de se fondre avec toute sa gentillesse dans la grande famille du département.

juristes qu'il accueille au département et il y tient. Ainsi décrit-il lui-même dans la préface de la thèse de doctorat de la regrettée Geneviève Cerexhe les diversités au sein de la société des juristes. *«Les uns mettent leur foi dans les textes, les dispositions de la loi ou du contrat. Les autres réclament pour l'auteur de la règle de droit un statut de réelle liberté. Mais la société des juristes présente, parmi les groupes humains, une originalité. La diversité d'attitudes ne s'exprime pas d'un bloc. Elle se manifeste à plusieurs niveaux. Il y a ceux qui rédigent la règle de droit, ils peuvent le faire en termes nets ou en formes souples. Il y a ceux qui lisent la règle, ils peuvent à leur tour faire preuve de rigidité ou de liberté d'esprit. Il y a encore ceux qui ont pour tâche de faire observer la règle de droit, ils témoigneront à ce moment de rigueur ou de laxisme. En d'autres termes, les attitudes d'esprit peuvent se construire au carré ou même au cube. Quel rapport y a-t-il entre une loi sévère, interprétée avec rigueur par la doctrine et appliquée sans mansuétude par le juge et une autre loi qui se borne à indiquer quelques standards de comportement, qui est interprétée de manière libérale par les auteurs et qui est mise en œuvre par un juge bienveillant?»* (8) Quoi que l'on puisse en penser, cette diversité, au sein de la société des juristes, Francis Delpérée l'a toujours cultivée dans son département.

Il a toujours tenu, d'abord, à maintenir un nécessaire équilibre entre des assistants consacrant l'essentiel ou la totalité de leur temps à des tâches universitaires, et notamment à la recherche fondamentale, et des praticiens exerçant à l'Université sur la base de mandats à temps partiel. Ainsi applaudit-il, à raison, Sébastien Depré *«qui marie l'expérience du chercheur et du praticien»* (9). Ainsi encore salue-t-il chez Marc Verdussen, alors assistant venant d'achever sa thèse, *«une réflexion qui trouve à se nourrir dans l'enseignement et la pratique professionnelle du droit»* (10). Il apprécie aussi l'équilibre chez David Renders entre l'enseignement du droit constitutionnel comme assistant *«et une expérience professionnelle comme avocat au barreau de Bruxelles – où il prend une part active aux tra-*

(8) F. DELPÉRÉE, «Préface» de G. CEREXHE, *Les compétences implicites et leur application en droit belge*, Bruxelles, Bruylant, 1989, p. v.

(9) F. DELPÉRÉE, «Préface» de S. DEPRÉ, *Les autorisations administratives relatives à l'exercice de certaines professions*, Bruxelles, Nemesis et Bruylant, 1999, p. 10.

(10) F. DELPÉRÉE, «Préface» de M. VERDUSSEN, *op. cit.*, p. 18.

vaux de l'un des cabinets les plus réputés dans les disciplines du droit public et administratif, celui fondé par Cyr Cambier — (11). Personnellement, je n'oublierai pas qu'il m'a poussé vers la grisante profession d'avocat. Sans mon passage au département de droit public de l'Université catholique de Louvain, je n'aurais sans doute pas pu franchir les portes des deux excellents cabinets de droit public et administratif dans lesquels j'ai eu la chance d'exercer depuis plus de dix ans.

Le département de droit public de Louvain, mené par Francis Delpérée, n'a pas seulement envoyé ses assistants dans la plupart des cabinets qui comptent en droit constitutionnel et administratif en Belgique francophone. Il noyaute aussi les hautes autorités juridictionnelles dans les domaines concernés. Les examens d'accès à l'auditorat du Conseil d'Etat et aux fonctions de référendaire à la Cour d'arbitrage ont souvent réussi aux produits du département. Certains assistants, bien avant les nouvelles fonctions sénatoriales du Professeur Delpérée, ont goûté, tous partis démocratiques confondus d'ailleurs, aux enjeux grisants des tâches d'attaché parlementaire ou de conseiller dans un cabinet ministériel.

Et cette micro-société de juristes publicistes de comporter, parmi cette diversité de fonctions, des esprits stricts ou plus libres au regard de la règle à écrire, interpréter ou faire appliquer. Francis Delpérée a évidemment toujours tenté de leur donner, plus qu'une ligne de conduite, une boîte à outils, inspirée de ses propres conceptions : un esprit positiviste et rationnel, une approche du droit utilitariste et sagement soucieuse des conséquences politiques que peut avoir le discours juridique, particulièrement en ce domaine ainsi qu'un souci sans borne de la rigueur et de l'esthétique formelle. Nous avons tous, presque toujours pour un mieux, emprunté et adopté la plupart de ces outils, sans que cela ne bride le développement d'un esprit juridique propre. Souvent, ce cocktail a conduit les assistants de Francis Delpérée vers de stimulantes destinées professionnelles, universitaires ou autres.

*

* *

(11) F. DELPÉRÉE, «Préface» de D. RENDERS, *op. cit.*, p. XI.

Qu'il me soit permis de terminer par deux anecdotes personnelles récentes, peut-être plus liées qu'il n'y paraît *a priori*.

Il y a quelques mois, j'étais appelé à intervenir, au nom d'une O.N.G. dans laquelle je milite, dans un colloque organisé au Sénat sur la réforme du droit des étrangers. L'événement était présidé par Francis Delpérée que je retrouvais dans un tout autre contexte et, c'est important, dans d'autres lieux que ceux qui nous avaient conduits à nous fréquenter pendant tant d'années. Bien qu'ayant eu l'occasion de le croiser, toujours agréablement mais plus épisodiquement, depuis mon départ du département de droit public quatre ans plus tôt, je m'étais toujours demandé si le fait d'avoir quitté Louvain, pour répondre aux demandes sans cesse croissantes d'une profession principale chronophage, m'avait conservé une place intacte dans l'estime de mon ancien mentor. Lorsqu'à la fin du colloque, le président de séance vint me saluer et me féliciter pour mon intervention, je compris dans son regard et dans la fermeté de sa poigne, que je faisais toujours bien partie de la famille. Il y avait là quelque chose de «*Il a bien grandi le petit...*».

Quelques semaines plus tard, il me rappelait pour me faire l'honneur de me demander d'adresser au Parlement bruxellois ma candidature à une fonction au Collège juridictionnel de la Région de Bruxelles-Capitale. Démontrant qu'il n'y avait nul divorce entre «Docteur professeur» et «Mister sénateur» et qu'il appliquait, dans ses deux fonctions, les mêmes valeurs de rigueur et d'approche qualitative technique du travail, il offrait à l'ancien assistant, qui venait de se rappeler à son bon souvenir, un tremplin professionnel valorisant, un de plus.

Attaché aux lieux de rencontre et de réalisation commune mais pas obnubilé par un maintien sans fin sur la «terre» de Louvain-la-Neuve, tendrement paternaliste face au développement des membres de «son» équipe et toujours à l'appui du développement de leur carrière professionnelle. Ainsi était Francis Delpérée avec ses assistants...